

Tableau 1

38 CSD en charge d'une seule unité	
Antilles Guyane	Le Raizet ; St Laurent du Maroni ; St Georges de l'Oyapok
Réunion	St Denis Gillot
Bordeaux	Bayonne, Hendaye, Frouzins
Ile-de-France	Orly Sud ; Orly Ouest ; Orly Bilc
Lille	Calais ; Boulogne ; Lille
Lyon	Lyon Aéro ; Grenoble ; Chambéry ; St Julien; Thonon ; Clermont-Ferrand
Méditerranée	Gap ; Nice CIS
Montpellier	Nîmes
Nantes	Poitiers ; Limoges
Roissy	T1 ; T2A ; T2 B et D ; T2 C ; T2 E ; T2 F ; Roissy 2 ; Roissy 3 ; Le Bourget ; Roissy Bilc ; CCF-Su
Rouen	Dieppe ; Le Havre Su-général ; Le Havre Celtic Su

51 CSD en charge de 2 unités	
cf. tableau 2	

31 CSD en charge de plus de 2 unités	
cf. tableau 2	

9 CSD en charge directe d'une unité type BSE/BSI	
Bordeaux	Hendaye BSI ; Bayonne BSI, Blagnac BSE
Lille	Abbeville BSI
Méditerranée	Nice BSI
Metz	St Louis Autoroute BSE
Montpellier	Montpellier Méditerranée Aéro BSE; Porta BSE, Le Perthus Autoroute BSI

Catégorie A surveillance en CROC	
Lille	Dunkerque (1 A+, 2A)
Méditerranée	Marseille ; Nice
Metz	Strasbourg ; Mulhouse
Nantes	Bretagne